



Wallonie

Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de : permis d'urbanisation

- ~~modification de permis d'urbanisation~~
- **permis d'urbanisme**
- ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Madame MEO Sabatina**

Le terrain concerné est situé à **6200 Châtelet, rue Aux Chevaux 33** et cadastré **Châtelet (1) section A n° 1288D2**.

Le projet consiste en la **pose d'un isolant panneaux "Knauf" et le placement d'un enduit**

et présente la caractéristique suivante :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour le motif suivant :

- Point 4.1.3.1.4. "cimentages et crépis lorsque la construction fait partie d'un ensemble de constructions présentant le même type de revêtement".

Le bâtiment ne fait pas partie d'un ensemble de construction présentant le même type de revêtement.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

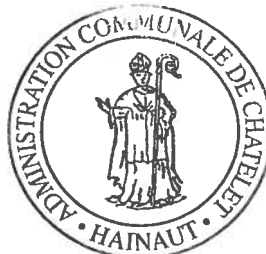
Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02/09/2019 au 16/09/2019 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le 20 août 2019

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS



Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(délégation du 11/12/2018)

Marc VANDENBOSCH